



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 1

Mercredi 8 janvier 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

législatif et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours:

- Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
- Modification de l'article 26 (art. 26a nouveau) du règlement d'organisation de la commune mixte, relatif à la mise en place du système des bons de garde.

Belprahon, le 8 janvier 2020

Le Conseil communal

Secrétaire: M^{me} Meryl Chatelain

Membres: M^{me} Vanessa Muster
M. Pierre Messerli
M. Alain Zellweger

Suppléants: M^{me} Myriam Huber
M. Philippe Varrin

Corcelles, le 8 janvier 2020

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2019

En vertu de l'article 67 du règlement d'organisation de la commune mixte de Corcelles, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, à compter de la présente publication.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et tous les jeudis de 17h à 18h30.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 8 janvier 2020

Conseil communal



Belprahon

Révision de l'aménagement local – rapport de participation

Le Conseil communal informe que le rapport de participation au sens de l'article 58 al. 4 de la loi sur les constructions a été établi. Il contient une appréciation, des observations et demandes qui sont parvenues à l'Administration communale et une proposition sur la suite que lui donne le Conseil communal. Le rapport peut être consulté à l'Administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune: www.belprahon.ch

Belprahon, le 18 décembre 2019

Le Conseil communal

Arrêté relatif à l'organe de conduite communal

Le Conseil communal a, dans sa séance du 18 décembre 2019, édicté un arrêté concernant l'organe de conduite communal. Cet arrêté peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 8 janvier 2020

Le Conseil communal

Approbation de règlements

Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2019, les règlements suivants ont été acceptés par l'organe

www.lasemaine.ch



Champoz

Election d'un membre du Conseil communal / Assemblée extraordinaire

«Election complémentaire d'un membre du Conseil communal et liste des candidats»

L'assemblée communale extraordinaire prévue le 17 février 2020, à 20h, à l'abri devra procéder, selon le système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un membre du conseil communal, pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 18 février 2020 au lieu du 1^{er} janvier 2020.

En vertu du règlement d'organisation du 09.12.2015 (entré en vigueur le 01.01.2016) et selon l'art. 57, les noms des candidats doivent être publiés avec la convocation de l'assemblée communale.

Deux listes ont été déposées.

Les noms des candidats sont:

Anne José Girod, 1969
Fernand von Bergen, 1960

Ordre du jour:

1. Nomination pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 18 février 2020 au lieu du 1^{er} janvier 2020 d'un membre du Conseil communal

Champoz, le 3 janvier 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Votation populaire du 9 février 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Jean-Denis Ast



Court

Engagement d'une secrétaire scolaire

La procédure visant à engager un/e Secrétaire scolaire à un taux d'occupation de 10 à 15% est arrivée à son terme. Le Conseil municipal a nommé Madame Nadia Känzig, 37 ans, de Court. Son entrée en fonction a été fixée au 1^{er} janvier 2020.

Pas moins de 32 candidatures ont été déposées dans le délai prévu à cet effet. Suite à une série d'auditions, le choix du Conseil municipal s'est porté sur Madame Nadia Känzig. Née en 1982, cette dernière est domiciliée à Court. Elle est titulaire d'un diplôme d'employée de commerce qu'elle a obtenu en 2001 après un apprentissage effectué au sein de la Municipalité de Saint-Imier.

Madame Känzig a pour tâche principale de soutenir administrativement la Direction des écoles infantine et primaire de Court.

Le Conseil municipal adresse ses vœux de bienvenue à Madame Känzig et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle mission.

Court, le 8 janvier 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 17 juin 2019

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 17 juin 2019 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale

de Court, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Court, le 8 janvier 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Vice-Mairie en 2020

Par décision du Conseil municipal, Madame Anne Freudiger (Forum Villageois) fonctionnera en qualité de Vice-Maire durant toute l'année 2020.

Court, le 8 janvier 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Assemblées municipales en 2020

Les Assemblées municipales ordinaires de l'année 2020 ont été fixées comme suit:

- Lundi 29 juin 2020, à 20h, au centre communal
- Lundi 7 décembre 2020, à 20h, au centre communal

Court, le 8 janvier 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Mesure en matière de circulation routière

En vertu de l'article 3 alinéa 2 de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) et de l'article 44 alinéas 1 et 2 de l'Ordonnance sur les routes (OR; RSB 732.111.1), le Conseil municipal de la commune de Court décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Poids maximal 3.5 tonnes

Place de stationnement dans la zone industrielle de Chaluet (zone PP5 du plan de quartier «Les Ravières - Les Condémines»)

Selon les articles 63 alinéa 1 lettre a et 67 de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfecture du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé-e.

La présente décision entrera en vigueur dès que la signalisation aura été mise en place.

Court, le 8 janvier 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Modification de l'avis publié le 18.12.2019

Requérants: Niederhauser Geneviève et Crétin Jérôme, Rue Centrale 7, 2738 Court

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 909, au lieu-dit: Rue des Rosenières 280

Projet: Construction d'une maison familiale avec pergola, place couverte et réduit. Installation de panneaux solaires sur le toit côté Ouest.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plan déposés

Dérogations: art. 19 RAC, selon «constitution de servitude» art. 23 RAC, al. 1.

Zone: H

Dépôt de la demande, avec plans jusqu'au 17 janvier 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'année du bureau communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémises, le 18 décembre 2019

Secrétariat communal Crémises



Eschert

Vice-maire 2020

Le conseil communal a nommé M. Jean-Daniel Parrat vice-maire pour l'année 2020.

Eschert, le 8 janvier 2020

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2020

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale doit être déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours. En raison de la fermeture de l'administration communale à l'occasion des fêtes de fin d'année et des jours fériés y relatifs, ledit procès-verbal est déposé publiquement durant 20 jours, à compter de la présente publication, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Eschert, le 8 janvier 2020

Le Conseil communal



Grandval

Votation populaire du 9 février 2020

Pour la votation populaire du 9 février 2020, le bureau de vote est composé comme suit:

Président: M. Marc Minder

Membres: M^{me} Emilie Mohni
M. Gregory Maggioni

Grandval, le 8 janvier 2020

Le Conseil municipal

Paroisse réformée de Grandval

Mise au concours

La Paroisse réformée est à la recherche d'un/e Secrétaire (10%) et/ou Administrateur des finances (10%) à temps partiel (environ 20%)

Tâches à accomplir: selon cahier des charges - établissement des PV lors des séances de Conseil de paroisse et lors des Assemblées de paroisse, suivi de la correspondance, responsable de la tenue des registres, responsable de la gestion des finances, paiements, comptabilité, planification financière.

Nous recherchons une personne ayant une formation d'employé/e de commerce et ou comptable et de préférence ayant de l'expérience dans l'administration publique, autonome et dynamique. Connaissances MCH2 souhaitées.

Lieu de travail: A définir

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Si cette activité vous intéresse, merci de bien vouloir adresser les documents usuels au secrétariat de la paroisse de Grandval, Rue de l'Eglise 13, 2745 Grandval ou par e-mail à l'adresse: vanessa.muster@par8.ch d'ici le 20 janvier 2020.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'administration de paroisse au 079 590 83 74 (Vanessa Muster).

Grandval, le 16 décembre 2019

Le conseil de paroisse

Avis de construction

Requérant: Rais Paul, Grand-Rue 27, 2745 Grandval

Auteur du Projet: Rais Paul, Grand-Rue 27, 2745 Grandval

Emplacement: Parcelle 1068, Grand-Rue 27

Projet: Transformation du bûcher, actuellement en mauvais état, en une petite serre de même dimension gardant l'aspect grossier du bûcher existant

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Recensement architectural: Digne de protection, Objet C

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 février 2020 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 8 janvier 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2019

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 7 février 2020. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 12 décembre 2019

Conseil communal

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

Avis de construction

Requérant: Boillat Décolletage SA, Benevis 2, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Z.MA planification & Ingénierie Sarl,
Rue des Mûriers 2, 2800 Delémont.

Emplacement : Le Benevis, 2732 Loveresse, parcelle
N° 637

Projet : Création d'une place de dépôt temporaire
pour le stockage et le parcage d'une surface d'en-
viron 1150 m²

Genre de construction : selon plans déposés

Dimensions : selon plans déposés

Zone : Aa Zone d'Activités Le Benevis

Dépôt de la demande, avec plans, auprès du secréta-
riat communal, **jusqu'au 7 février 2020**. Les opposi-
tions ou réserves de droit faites par écrit et dûment
motivées seront reçues jusqu'à cette date inclusive-
ment et à la même adresse.

Loveresse, le 7 janvier 2020

Conseil communal



Moutier

Service hivernal 2019 - 2020

Recommandation aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui dis-
posent de places de stationnement sur terrain privé
ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proxi-
mité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser
leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et évi-
ter les accidents, il est rappelé aux automobilistes
qu'il est interdit de stationner à proximité des carre-
fours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les pas-
sages pour piétons, sur les routes étroites, dans les
impasses et dans les endroits sans visibilité.

**Les stationnements inappropriés ralentissent le
déneigement et peuvent entraver le passage des
véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher
le déneigement de certains tronçons de rue.**

Au besoin, des contrôles seront effectués et les
contrevenants seront dénoncés conformément aux
prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement
interdit de déblayer la neige provenant des proprié-
tés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les
trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes
qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont l'**obli-
gation de déneiger et de saler l'accès** aux conte-
neurs à déchets. **Les conteneurs non dégagés ne
seront plus vidés par le Service des déchets.**

Nous remercions les automobilistes et la population
de respecter et de se conformer à ces mesures hiver-
nales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, le 8 janvier 2020

Services Techniques / Travaux Publics

Commune bourgeoise de Moutier

Règlement forestier de la commune bourgeoise de Moutier

Abrogation

Le règlement forestier de la commune bourgeoise
de Moutier a été abrogé par l'assemblée bourgeoise
de Moutier en date du 4 décembre 2019.

Moutier, le 6 janvier 2020

Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise de Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 4 décembre 2019

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 4
décembre 2019 est déposé publiquement durant 20
jours au secrétariat de la bourgeoisie où il peut être
consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent for-
mer opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 6 janvier 2020

Conseil de bourgeoisie



Petit-Val

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformé-
ment à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur
l'agriculture (LAgr).

Requérant : Monsieur Patrick Pfister, Le Pichoux 25,
2716 Sornetan.

Auteur du projet : DeLaval SA, M. Guillaume Morand,
Z.I. industriel du Vivier 22, 1690 Villaz-St-Pierre.

Emplacement : parcelles N°s 80 (Sornetan) et 205 (Sou-
boz), au lieu-dit : « Le Pichoux 25 », Sornetan et Sou-
boz, commune de Petit-Val.

Projet : démolition partielle et agrandissement du
bâtiment existant pour la construction d'une nou-
velle stabulation entravée pour 50 vaches laitières et
jeune bétail, construction d'une fosse à purin et élar-
gissement du chemin en groise au Sud du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 414 al. 1 ch. 3 et 414 al. 1 ch. 4 RAC,
24 LAT, 25 LCFO et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 février
2020 inclusivement** auprès de l'administration com-
munale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de
droit faites par écrit et motivées seront reçues dans
le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de
la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des
charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le
même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Votations du 9 février 2020

Le bureau de vote sera composé comme suit :

Président : Amstutz Emanuel

Membres : Grossen Fritz,
Klötzli Vincent
Loosli Franziska
Tondini Anna

Suppléants : Juillerat Sophie
Kalt Vera
Juillerat Florian
Kreuzer Andreas

Souboz, le 8 janvier 2020

Conseil communal



Rebévelier

Poste à repourvoir – Secrétaire communal-e 10%

Suite au départe de la secrétaire, le Conseil commu-
nal de la Commune de Rebévelier met au concours
le poste de secrétaire communal-e à 10%.

Mission : Assumer la tenue du secrétariat communal
de la Commune qui compte actuellement env. 40
habitants. Assister aux séances du Conseil commu-
nal, rédaction des procès-verbaux, correspondances
diverses, etc.

Ce travail peut être effectué au domicile.

Exigences : CFC d'employé de commerce, maîtrise des
outils informatiques, sens des responsabilités.

Entrée en fonction dès le 01.03.2019 ou à convenir

Renseignements : M^{me} Brogna Alexandra, secrétaire
communale 079 247 38 62.

Les candidatures doivent être accompagnées des
documents usuels (lettre de motivation, CV, diplômes,
certificats de travail). Elles seront adressées par écrit
avec mention « Postulation » à l'Administration com-
munale Rebévelier, c/o Brogna Alexandra, Rue des
Chardonnerets 7, 2740 Moutier, **jusqu'au 20 janvier
2020**.

Rebévelier, le 18 décembre 2019

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Coop Mineraloel AG, M. Hausamann
Roger, Hegenheimermattweg 65, 4123 Allschwil

Propriétaire : Coop Mineraloel AG, M. Hausamann
Roger, Hegenheimermattweg 65, 4123 Allschwil

Auteur du projet : Clear Channel Suisse SA, Filiale
Suisse romande, Rue Caroline 2, 1003 Lausanne

Emplacement : Parcelle N° 1628, Rue du Bruye 65

Projet : Remplacement de l'affiche publicitaire non
lumineuse par un écran plasma

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : AI

Dépôt public de la demande, selon plans, au
secrétariat municipal **jusqu'au 17 janvier 2020
inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit,
dûment motivées et formulées par écrit, seront
reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du
dépôt public.

Reconvilier, le 18 décembre 2019

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants : Gerber Isabelle et Olivier, Chemin du
Nord 5, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Gerber Isabelle et Olivier, Chemin du
Nord 5, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Schaer Pascal, Rue de l'Est 2, 2732
Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1568, Chemin du Nord 5

Retrouvez la feuille

officielle d'avis

**du district de Moutier
en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur Air/Eau, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 17 janvier 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 décembre 2019

Le secrétariat municipal

Votations du 9 février 2020

En vue des votations du 9 février prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué. Il regroupe les personnes suivantes:

Président: Monsieur Stéphane Grossenbacher
Membres: Madame Laetitia Voirol
Monsieur Lucas Vorpe
Madame Christelle Vuille
Madame Naomi Walther
Madame Sabrina Wälti
Monsieur Frédéric Wastian
Suppléants: Madame Monique Weber
Monsieur Nicolas Wellinger
Madame Cindy Wenger
Monsieur Alexandre Wenker

Reconvilier, décembre 2019

Secrétariat municipal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale

En vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 décembre 2019 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 6 février 2020.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 6 janvier 2020

La Conseil municipal

Nomination

Secrétaire municipal

En vue du départ prochain à la retraite du titulaire, le Conseil municipal a nommé son successeur en la personne de M. Marc-André Lécho, actuel Maire d'Orvin, lequel a été engagé pour le 1^{er} mai 2020. Le Conseil municipal lui souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue et ses meilleurs voeux dans sa nouvelle fonction.

Reconvilier, le 8 janvier 2020

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Requérant: P-A et Mireille Allemann 2762 Roches

Auteur du projet: P-A. Allemann

Emplacement: parcelle N° 599, au lieu-dit, Bas du Village 17b

Projet: pose d'une isolation périphérique crépie en façades (Couleur: blanc/brun), agrandissement du porche d'entrée sud, suppression de l'escalier ouest, remplacement/modification de fenêtres, selon plans déposés.

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: HA2

En raison des Fêtes de fin d'année, le dépôt de la demande avec plans se fera du 6 janvier 2020 au 4 février 2020 inclusivement, au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 12 décembre 2019

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Arrêté du Conseil municipal relatif à l'organe de conduite communal

Vu le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection civile de la population lors de catastrophes et de situations d'urgence du 9 décembre 2019, le Conseil municipal a édicté un arrêté relatif à l'organe de conduite communal. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cet arrêté peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tarif des émoluments

Vu le nouveau règlement sur les émoluments approuvé par l'assemblée municipale du 9 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le nouveau tarif des émoluments. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le tarif peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être formé contre le tarif dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Patinoire de Saicourt

Le Conseil municipal est à la recherche de personnes disposées à s'occuper de la préparation de la patinoire durant la période hivernale. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Le Fuet, le 8 janvier 2020

Conseil municipal

Votations du 9 février 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Kunz Loïc, Le Fuet

Bureau de vote: Hänggi Kelly, Saicourt
Huguenin Thierry, Bellelay
Kunz Loïc, Le Fuet

Bureau de dépouillement:
Carnal Julie, Bellelay
De Ciantis Francine, Le Fuet
Hänggi Kelly, Saicourt
Huguenin Thierry, Bellelay
Kunz Loïc, Le Fuet
Walther Marion, Le Fuet

Suppléants: Moser Melanie, Le Fuet
Reichenbach Quentin, Bellelay

Le Fuet, le 8 janvier 2020

Secrétariat municipal



Saules

Informations du conseil communal

Vice-maire

M. Willy Furer a été nommé vice-maire pour l'année 2020.

Saules, le 8 janvier 2020

Conseil communal

Arrêté du Conseil communal – Adaptation des émoluments pour le contrôle des installations de combustion

Vu les articles 7 et 14 de l'ordonnance du 14 avril 2004 sur le contrôle des installations de combustion alimentées à l'huile «extra-légère» et au gaz (OCIC), en application de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir), la commune mixte de Saules a arrêté les émoluments suivants pour les contrôles périodiques, ultérieurs et autres:

- Fr. 81.– TVA exclue pour les brûleurs à une allure
- Fr. 100.– TVA exclue pour les brûleurs à plusieurs allures

L'adaptation est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary Saules, le 8 janvier 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Marc Scheidegger, Montagne de Saules 30e, 2732 Saules BE.

Auteur du projet: Monsieur Roger Voirol, Rue des Prés 13, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 9, au lieu-dit: «Milieu du Village 5», commune de Saules.

Projet: demande de permis de construire déposée après coup pour le changement d'affectation d'un rural en un atelier de réparation et garage automobile, remplacement et pose de nouvelles fenêtres et portes sectionnelles, rhabillage des façades Sud et Ouest (bardage en tôle profilée gris anthracite), pose d'une isolation et d'un tableau électrique, aménagement d'un nouveau secteur asphalté pour la création de 8 places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre ancien – périmètre de conservation des sites.

Dérogations: art. 80 LR, 213 et 413 RCC.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 février 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Seehof

Avis de construction

Requérants: Messieurs Ernst et Beat Bongni, Gross-Karlisberg 22, 2747 Elay.

Auteur du projet: Germann Rainer Architektur GmbH, Hauptstrasse 87, 4702 Oensingen.

Emplacement: parcelle N° 32, au lieu-dit: «Gross-Karlisberg», commune d'Elay.

Projet: agrandissement, rénovation et transformation du bâtiment N° 22, transformation des deux appartements existants pour la création d'un appartement de 5 pièces, agrandissement de la toiture, pose d'une nouvelle installation de chauffage à copeaux, pose d'une petite STEP privée avec raccordement au ruisseau «Le Gabiare».

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 février 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Votations du 9 février 2020

Bureau de vote

Président: M. Joël Bouchat

Secrétaire: M^{me} Monique Gyger

Membres: M. Cédric Kummer
M. Diego Denis

Suppléants: M^{me} Audrey Sommer
M. Ismaël Sprunger

Sorvilier, le 8 janvier 2020

Le Conseil municipal

Informations communales

Entretien des routes communales

Le sablage et le salage des routes seront réduits durant cet hiver en raison des coûts et de l'environnement, les chemins N°s 961, 963, 964, 968, 969 et 976 ne seront pas dégagés avant le 1^{er} avril. Tout citoyen désirant faire déblayer sa place privée ou un

chemin pendant la période hivernale doit faire une demande écrite auprès du secrétariat municipal, suivant la surface à déblayer un émolument sera perçu. Toutefois, le Conseil municipal décline toute responsabilité quant aux dégâts causés par les remparts de neige, il ne peut être tenu responsable en cas d'accidents survenus sur les routes et les trottoirs, car chacun doit s'adapter à la situation.

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 17 h à 18 h aux dates suivantes: 23 janvier, 20 février, 19 mars, 23 avril, lundi 25 mai, 18 juin, 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 12 novembre et 10 décembre. Les abonnements seront offerts par la Commune aux enfants jusqu'en fin d'âge de scolarité, profitez de cette opportunité pour inscrire vos enfants lors du prochain passage du Bibliobus.

Sorvilier, le 8 janvier 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Madame Simone et Monsieur Pierrick Romang, Les Auvattes 4a, 2736 Sorvilier.

Emplacement: parcelle N° 173, au lieu-dit: «Les Auvattes 4», commune de Sorvilier.

Projet: rénovation de l'appartement existant, installation d'un nouveau poêle, rénovation de la toiture, pose d'un nouveau conduit d'évacuation de fumée, pose de 5 nouvelles ouvertures en toiture (3 Sud et 2 Nord), construction d'un garage accolé à toit plat au nord du bâtiment avec l'aménagement d'une terrasse au-dessus, pose d'une nouvelle canalisation pour un bac d'eau et un lave-linge au rez-de-chaussée et raccordement au chauffage à distance.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: mixte.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 février 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Règlements, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

- Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations;
- les modifications du règlement concernant les émoluments;

adoptés par l'assemblée municipale de 25 novembre 2019, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Tavannes, le 8 janvier 2020

Secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Madame et Monsieur Mercerat Emilie et Loïc, Champs Carnaux 2, 2732 Loveresse

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Projet: transformation d'une maison familiale avec remplacement d'une véranda au Nord-Ouest par un agrandissement de surface habitable. Remise aux normes techniques et isolation intérieure de la structure périphérique avec changement des fenêtres et remplacement de la chaudière mazout par une PAC air-air, pose de panneaux solaires en toiture côté Ouest, à La Voirde 25, sur parcelle N° 875, en zone H3 à Bévillard, commune de Valbirse

Protection des eaux: raccordement existant

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du **8 janvier au 7 février 2020**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 17 décembre 2019

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour les votations cantonales et fédérales du 9 février 2020

Présidente: Madame Graber Nadine

Vice-Présidente: Madame Braun Monnerat Joëlle

Secrétaires: Madame Baetscher Laetitia
Madame Bratschi Laurence

Membres: Monsieur Gertsch Mattia
Madame Ghielmetti Michaela
Monsieur Gialdi Nicolas
Madame Gluhbegovic Amra
Monsieur Grosjean Gaetan
Monsieur Kämpf Simon

Suppléants: Madame Hostettler Corinne
Monsieur Houmard Raphaël
Monsieur Hofer Anton

Bévillard, le 6 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Calendrier des parutions 2020

| N° sem. | N° par. | Date | Jour de parution | 19 | 18 | 06.05.2020 | mercredi | 37 | 33 | 09.09.2020 | mercredi |
|---------|---------|------------|------------------|----|----|------------|----------|----|----|------------|----------|
| 2 | 1 | 08.01.2020 | mercredi | 20 | 19 | 13.05.2020 | mercredi | 38 | 34 | 16.09.2020 | mercredi |
| 3 | 2 | 15.01.2020 | mercredi | 21 | 20 | 20.05.2020 | mercredi | 39 | 35 | 23.09.2020 | mercredi |
| 4 | 3 | 22.01.2020 | mercredi | 22 | 21 | 27.05.2020 | mercredi | 40 | 36 | 30.09.2020 | mercredi |
| 5 | 4 | 29.01.2020 | mercredi | 23 | 22 | 04.06.2020 | JEUDI | 41 | 37 | 07.10.2020 | mercredi |
| 6 | 5 | 05.02.2020 | mercredi | 24 | 23 | 10.06.2020 | mercredi | 42 | 38 | 14.10.2020 | mercredi |
| 7 | 6 | 12.02.2020 | mercredi | 25 | 24 | 17.06.2020 | mercredi | 43 | 39 | 21.10.2020 | mercredi |
| 8 | 7 | 19.02.2020 | mercredi | 26 | 25 | 24.06.2020 | mercredi | 44 | 40 | 28.10.2020 | mercredi |
| 9 | 8 | 26.02.2020 | mercredi | 27 | 26 | 01.07.2020 | mercredi | 45 | 41 | 04.11.2020 | mercredi |
| 10 | 9 | 04.03.2020 | mercredi | 28 | 27 | 08.07.2020 | mercredi | 46 | 42 | 11.11.2020 | mercredi |
| 11 | 10 | 11.03.2020 | mercredi | 29 | 28 | 15.07.2020 | mercredi | 47 | 43 | 18.11.2020 | mercredi |
| 12 | 11 | 18.03.2020 | mercredi | 30 | | 22.07.2020 | SUPPRIME | 48 | 44 | 25.11.2020 | mercredi |
| 13 | 12 | 25.03.2020 | mercredi | 31 | | 29.07.2020 | SUPPRIME | 49 | 45 | 02.12.2020 | mercredi |
| 14 | 13 | 01.04.2020 | mercredi | 32 | | 05.08.2020 | SUPPRIME | 50 | 46 | 09.12.2020 | mercredi |
| 15 | 14 | 08.04.2020 | mercredi | 33 | 29 | 12.08.2020 | mercredi | 51 | 47 | 16.12.2020 | mercredi |
| 16 | 15 | 16.04.2020 | JEUDI | 34 | 30 | 19.08.2020 | mercredi | 52 | 48 | 23.12.2020 | mercredi |
| 17 | 16 | 22.04.2020 | mercredi | 35 | 31 | 26.08.2020 | mercredi | 53 | | 30.12.2020 | SUPPRIME |
| 18 | 17 | 29.04.2020 | mercredi | 36 | 32 | 02.09.2020 | mercredi | | | | |

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

| | | | |
|------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Centrale | 032 482 60 40 | Travaux publics | 032 482 60 47 |
| Secrétariat | 032 482 60 43 | Agence AVS | 032 482 60 46 |
| Caisse | 032 482 60 44 | Service social | 032 482 65 70 |
| Contrôle des habitants | 032 482 60 45 | | |



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10h à 12h et 14h à 17h
- Mercredi de 10h à 12h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 14h à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h et 14h à 16h

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

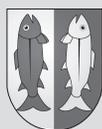
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Broгна Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: info@valbirse.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.